

AVIS PUBLIC

AVIS DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT SUR LA PROCÉDURE DE TRAITEMENT DES PLAINTES (SIP-25)

Avis est donné que le conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles a adopté, à sa séance ordinaire du 23 avril 2019, ajournée et poursuivie le 30 avril 2019, un projet de modification du *Règlement sur la procédure de traitement des plaintes* (SIP-25).

Le projet de modification du *Règlement sur la procédure de traitement des plaintes* (SIP-25) peut être consulté sur le site Internet de la CSSMI ou en se présentant à la réception du 5^e étage du Centre administratif pendant les heures d'ouverture de la Commission scolaire.

La date prévue pour l'adoption par le conseil des commissaires du *Règlement sur la procédure de traitement des plaintes* (SIP-25) est le 22 octobre 2019, et il entrera en vigueur à la date déterminée par ce dernier.

Donné à Saint-Eustache, ce 8^e jour du mois de mai 2019.

La secrétaire générale,

M^e France Pedneault

www.cssmi.qc.ca